

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le treize Décembre à 14h30, le comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Saint-Omer-en-Chaussée, Place Michel François Pelletier 60 860 Saint-Omer-en-Chaussée sous la présidence de Mme Catherine SABBAGH.

**Etaient présents :**

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

M. DEVILLERS Dominique, Monsieur BOURLEAU Aymeric,

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

M. DOR Jean Louis, Monsieur VERBEKE Pascal, Monsieur DEVAMBEZ Gérard

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur COTEL Jacques, Madame SABBAGH Catherine

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur LEVASSEUR Alain, Madame BORGGOO Martine

**Pouvoir :**

Madame CAYEUX Caroline a donné pouvoir à Monsieur DUDA Jean-Michel

**Excusés :**

M. PIA Franck, Monsieur HEDIN Gérard, Monsieur CHRISTIAENS Robert, Monsieur DUFOUR Jean-François, Monsieur BATOT Patrick, Monsieur LOCQUET Charles, Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur CAUWEL Jean, Monsieur TRIBOUT Eric, Monsieur LOCQUET Charles, Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur MICHELINO Pierre, Monsieur BRACQUART Jean-Luc, Monsieur PERIMONY Patrick, Monsieur GILLES Thierry, Monsieur BAUDART Roger, Monsieur VASSELLE Alain, Madame CORDIER Nicole, Monsieur TOMBOIS Patrice, Madame LEJEUNE Béatrice,

M. BOURLEAU Aymeric a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	10
Nombre de votants :	10

**Délibération N°38**

**ETUDE DE FAISABILITE PARC NATUREL INTERREGIONAL PAYS DE BRAY**

**Vu** la délibération N°23 du pôle territorial votée le 25/06/2019 relative à l'adoption d'un projet d'étude de faisabilité d'un Parc Naturel Interrégional du Pays de Bray.

**Considérant** que cette étude représente un projet conséquent en termes d'ingénierie et afin de s'assurer que cette dernière se déroulera dans les meilleures conditions d'exécution, il semble plus cohérent d'en porter la durée à une période de 18 mois, contre initialement 12.

Madame la Présidente rappelle que cette situation implique quelques ajustements :

- L'ajustement sur le poste de dépenses de la chargée de mission (contrat qui sera porté à 18 mois) avec une augmentation des dépenses de salaires passant de 50 000 € sur 1 an à 75 000 € sur 18 mois

- La demande de cofinancement au programme LEADER peut être réévaluée passant de 55 666,00 € à 65 666,00 €.
- Une augmentation de la part d'autofinancement pour le pôle territorial du Grand Beauvaisis de 10 700,00 € à 13 200,00 € (soit 2.500,00 € supplémentaire).
- La gestion du projet implique une approche pluriannuelle (2020-2021) des dépenses de fonctionnement. Des Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement sont programmés pour l'année 2020.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **VALIDER** le budget prévisionnel actualisé ;
- **AUTORISER** la sollicitation financière d'une subvention auprès du programme LEADER Grand Beauvaisis au titre de l'enveloppe 19.3 (coopération) et la porter à un budget total de 91 000 € TTC (soit 82 083,33 € HT) pour le versant Oise ;
- **ARRETER** les autorisations d'engagement et crédits de paiement tels que figurant dans le tableau annexé et d'inscrire la dépense au Rapport d'Orientation Budgétaire du PETR ;
- **AUTORISER** la Présidente tout document permettant la bonne exécution de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

### **Délibération N°39**

#### **ADMINISTRATIF – RAPPORT ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Vu** le code des collectivités territoriales articles L.5211 relatifs aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ; **Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, qui modifie la rédaction des articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire et impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres du conseil.

Madame la Présidente rappelle qu'un rapport a été présenté. A l'issue des explications fournies, un débat s'est instauré.

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du débat tenu sur les orientations budgétaires et de l'existence d'un Rapport
- **APPROUVER** le Rapport tel que présenté

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Le prochain comité syndical se tiendra vendredi 07 Février 2020 à 14h30 à la MSIH ( 25, rue Maurice Segonds à Beauvais).